montans des deux claies le bout supérieur d'une crosse dont le bout inférieur est fixé à la terre par une fiche que le berger y enfonce à coups de maillet (*fig.* 314).

L'*étendue que doit avoir un parc* se calcule généralement d'après ce principe, qu'un mouton de race moyenne peut fertiliser un mètre carré environ dans un espace de temps d'autant plus bref que les animaux sont plus abondamment nourris. Voici ce que dit à ce sujet Daubenton dans un mémoire sur le parcage, qui relate avec exactitude la méthode suivie encore aujourd'hui par la plupart des cultivateurs de la Brie : « *La manière de gouverner le parc* doit varier selon les saisons : dans les longs jours on y fait entrer le troupeau une heure après le soleil couché, c'est-à-dire vers neuf heures ; alors, comme les herbes ont beaucoup de suc, comme la fiente et les urines sont très-abondantes, un parcage de quatre heures suffit pour amender la terre; les moutons devront donc être changés de place trois fois, depuis le soir jusqu'au matin; la 1re à une heure, la 2e à cinq heures, et la 3e à neuf heures. On peut, au surplus, avancer ou reculer le changement des parcs lorsqu'on le juge à propos ; mais il faut alors les faire de grandeur inégale, et leur donner d'autant plus d'étendue que les bêtes doivent y séjourner plus longtemps. Lorsque le mois de septembre arrive, les nuits sont plus longues, les bêtes à laine ont moins de temps pour pâturer ; les plantes ont moins de suc ; les urines et la fiente sont moins abondantes : il faut alors ne faire que deux parcs par nuit. »

Le berger, tant que dure le parcage, ne doit plus coucher à la maison, son domicile est dans le champ du parc : il y couche ordinairement dans une petite cabane en bois montée sur des roues (*fig.* 308), et assez légère pour qu'il puisse la traîner tous les jours à mesure qu'il change le parc de place. Cette cabane doit être munie d'une porte et d'une lucarne que le berger laisse ouvertes toute la nuit de façon à pouvoir veiller sans cesse sur son troupeau, et courir à sa défense le cas échéant. Il n'est pas sans exemple que des loups aient pénétré dans les parcs, et y aient causé de grands ravages ; on ne saurait donc prendre trop de précautions pour éviter cet accident, surtout dans les pays voisins des grandes forêts : les chiens du berger doivent, à cet effet, passer les nuits avec leur maître, couchés sous sa cabane ; ou mieux encore (comme le conseille Daubenton), dans une petite cabane placée d'un autre côté du parc (*fig.* 309). Quand on a lieu de craindre, on augmente encore ces moyens de défense en effrayant les loups par des coups de fusil tirés le soir et dans la nuit; et en tenant allumée une chandelle dans un fanal dont les verres sont de différentes couleurs, afin d'éloigner les animaux carnassiers par cet éclat auxquels ils ne sont point accoutumés.

Le parcage peut commencer dans le mois d'avril, pourvu que les terres soient convenablement assainies, et qu'elles aient été préparées par un labour et un bon hersage ; car ce n'est point le froid, mais bien l'humidité, que redoutent les bêtes ovines : il peut se prolonger jusqu'après les semailles du froment d'hiver qui dans les terres saines supportent cette opération sans inconvénient, même quand les jeunes tiges de céréales pointent déjà hors de terre. Il est rare que l'on persévère, après cette époque, à tenir encore les moutons au parc ; les pluies d'automne rendent l'opération fort difficile, et les pâturages venant à manquer, les déjections sont trop peu abondantes pour engraisser la terre en peu de temps.

Dans les pays où l'on a l'habitude du parc, on n'a point remarqué que la santé des moutons en fût altérée, pourvu que le berger ait soin de rentrer son troupeau par les grandes pluies et lorsque la chaleur du soleil est trop forte. Il est même incontestable que le séjour en plein air est plus convenable que celui de bergeries étroites ou mal aérées pendant les nuits étouffantes de l'été; ce n'est donc point l'hygiène qui peut s'opposer à cette pratique agricole, mais d'autres raisons déduites de la meilleure qualité ou de la plus grande quantité d'engrais qu'il serait possible d'obtenir dans la bergerie.

L'*avantage du parcage* est de fumer les terres sans frais de transport et de répandage, et surtout sans consommation de paille, ce qui est inappréciable dans presque toutes les fermes, où l'on éprouve souvent la disette de litière. Ce que l'on épargne ainsi à la bergerie est souvent indispensable pour recueillir les déjections des gros animaux, qui, sans cela, ne l'eussent été qu'imparfaitement, et la masse du fumier se trouve réellement augmentée. Peut-être existe-t-il quelques exploitations assez heureuses pour n'avoir point besoin de recourir au parcage ; mais en général (quand la nature des terres ne s'y oppose point) son utilité est fort grande. Combien de terres éloignées de la ferme, et n'y communiquant que par des chemins impraticables, ne seraient jamais fumées si les moutons n'y déposaient leur engrais sans qu'il en coûte rien au fermier ! Des champs dédaignés et presque abandonnés deviennent ainsi productifs ; il est arrivé souvent que c'est par eux que l'on a essayé la suppression de la jachère, parce que le cultivateur ne craint point de les épuiser en leur faisant porter une récolte de fourrage, sûr qu'il est que ses moutons convertiront en engrais puissant cette récolte sur laquelle on les fait parquer à mesure qu'ils la consomment. Élisée LEFÈVRE.

SECTION IX. — *Des motifs déterminans dans le choix d'une race de moutons.*

Les motifs qui doivent déterminer les cultivateurs à entretenir sur leur terres une race plutôt qu'une autre sont tirés de la nature du sol et du système agricole adopté dans le pays.

Un sol sain, sec et fertile peut se prêter à l'entretien de quelque race que ce soit quand le système agricole ne s'y oppose point; dans les contrées humides, malsaines, produisant en abondance des herbes très-aqueuses, il faut une race qui s'engraisse facilement et que l'on puisse placer avantageusement chez le boucher après quelques mois de pâturage : les pays de landes, de bruyères, à terres incultes et arides, veulent de petites espèces sobres et vigoureuses qui puissent résister aux longues marches nécessaires pour ramasser leur nourriture. Plusieurs de nos races indigènes conviennent fort bien à cet emploi ; aussi ne disparaîtront-elles jamais entièrement du sol, à moins qu'il ne soit un jour complétement transformé, car sans elles de vastes parties de la France resteraient tout à fait sans valeur.

On doit cependant vivement désirer de les voir remplacer partout où il serait possible d'introduire une race meilleure à l'aide d'une culture plus soignée et d'une éducation mieux dirigée; les réflexions suivantes sur les moutons du Berry, conformes au vœu que nous émettons, peuvent s'appliquer à une grande partie des bêtes communes de la France.

Avant l'introduction des mérinos en France, l'ancien Berry était l'une des contrées où l'on élevait le plus de moutons. Les grandes plaines de terrains calcaires qui s'y rencontrent sont très-favorables à l'élève et à la nourriture de ces animaux, lors même que, comme cela arrive souvent, ils sont réduits, pour se nourrir, à ce que leur offre la nature. Aussi les laines de ce pays ont-elles été longtemps recherchées comme les meilleures de France.

Il est assez difficile de retrouver aujourd'hui avec ses caractères originaires cette race *berrichonne* qui a fait pendant si longtemps la principale richesse du pays. Le désir d'augmenter sa taille et les produits de sa toison, par le croisement avec les mérinos dont la laine donne des tissus si fins, a fait créer des métissages plus ou moins heureux, et des